Réf. Farde e-Assemblées : 2674864

# N° OJ : 110

## Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

**Objet :** Contrat de Quartier Durable HELIPORT-ANVERS.- Opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers».- 5e édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Evaluation des dossiers de candidature.- Rapport du comité d'avis.- Sélection et notification des projets lauréats.- Octroi des subsides.- Dépenses.- Dossier de référence 2025/1612.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » figurant au programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, est pilotée par l'UO Rénovation urbaine ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers ;

Vu sa décision du 2 juin 2025 d'adopter le règlement du 5ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que l'appel à projets a été lancé le 2 juin 2025 (deadline le 22 septembre 2025), avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant que conformément à l'article 4 du règlement de l'appel à projet : "tout porteur de projet doit consulter au minimum une fois l'équipe du CQD Héliport-Anvers avant l'introduction dudit projet (sous peine de non-éligibilité de ce dernier)" ;

Considérant que les 8 porteurs de projet ont rencontré la coordinatrice des projets socio-économiques du CQD et ont suivi des séances d'accompagnement avec celle-ci, leurs projets se sont vus être éligibles pour être évalués par le comité d'avis ;

Considérant qu'un comité d'avis s'est réuni le 13 octobre 2025 afin d'évaluer les 8 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que le comité d'avis considère que 8 propositions sur les 8 reçues répondent aux objectifs prévus au règlement et sont sélectionnées, représentant un subside total de 52.785,00 EUR, réparti comme suit :
- 2.600,00 EUR en faveur du projet suivant porté par un particulier :
• 2.600,00 EUR pour « Cours d'espagnol » par Xiulmara Castro

- 50.185,00 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes morales :

• 8.000,00 EUR pour « Zinnode Party Nord 2026 » par Zinneke (n° entreprise 0472984173)
• 5.500,00 EUR pour « Terra Brasil » par Terra Brasil (n° entreprise "0460.834.429")
• 7.650,00 EUR pour « Rép'Art » par Carré & Co (n° entreprise 0762.835.021)
• 7.085,00 EUR pour « La Place » par Bien ou Bien asbl (n° entreprise 0696.785.840)
• 5.950,00 EUR pour « Stille Getuigen » par KHAM (n° entreprise 0663.648.858).
• 8.000,00 EUR pour « Ateliers et bonne humeur » par Ateliers et bonne humeur (n° entreprise "1027.263.355").
• 8.000,00 EUR pour « Porte bagage » par XYZ (n° entreprise "0801.186.841").

Considérant que conformément au règlement de l'appel à projet, le subside sera liquidé en 3 tranches (50%, 30% et 20%) ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 premières tranches sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2025 ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Le principe d'accorder un subside de 52.785,00 EUR aux lauréats du 5ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers », est adopté.

Article 2 : La liste des subsides nominatifs du budget 2025, pour les avances de 80% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :
- Article 93022/33101:
• Xiulmara Castro : 2.080,00 EUR

- Article 93022/33202:
• Zinneke (n° entreprise 0472.984.173) : 6.400,00 EUR
• Terra Brasil (n° entreprise 0460.834.429) : 4.400,00 EUR
• Carré & Co (n° entreprise 0762.835.021) : 6.120,00 EUR
• Bien ou Bien asbl (n° entreprise 0696.785.840) : 5.668,00 EUR
• KHAM (n° entreprise 0663.648.858) : 4.760,00 EUR
• Ateliers et bonne humeur (n° entreprise 1027.263.355) : 6.400,00 EUR
• XYZ (n° entreprise 0801.186.841) : 6.400,00 EUR

Article 3 : La dépense est financée par un subside.

Annexes :

Règlement de l'appel à projets (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

PV du comité d'avis (FR)

Tableau d'évaluation (FR)